

Conditions générales

Les conditions de vente suivantes seront applicables à toutes les ventes effectuées par C.F.F. STAINLESS STEELS INC. et C.F.F. STAINLESS STEELS (QUEBEC) INC./ACIER INOXYDABLES C.F.F. (QUÉBEC) INC., C.F.F. STAINLESS STEELS LLC

Sauf exception expressément prévue par écrit, l'acceptation de la livraison de la totalité ou d'une partie des marchandises par un acheteur constituera une offre de la part de l'acheteur aux présentes conditions de vente.

Soumissions — Toutes les soumissions sont sujettes à changement sans préavis. Sous réserve de vente préalable et sauf accord contraire, elles sont contraignantes uniquement pour acceptation immédiate. Toutes les ventes sont sujettes aux grèves, accidents et toutes autres causes.

Prix – Les prix sont sujets à changement sans préavis. Toutes les commandes seront facturées aux prix en vigueur au moment de l'expédition. La possession d'une liste de prix ou d'une soumission n'est pas acceptée comme une obligation de vendre ou offrir des marchandises qui y sont énumérées à quiconque.

Approbaton de crédit – Les commandes sont sujettes à l'approbation de notre département du crédit.

Suspension d'exécution – Si, selon nous, un doute raisonnable existe concernant votre responsabilité financière, ou en cas de non-paiement de tous les montants qui nous sont dus, nous nous réservons le droit, sans responsabilité et sous réserves à d'autres recours, de suspendre l'exécution, de refuser d'expédier, d'intercepter tout matériel en transit, jusqu'à ce que nous recevions le paiement de tous les montants qui nous sont dus, ou l'assurance d'un tel paiement qu'il soit dû ou non.

Conditions de paiement — sauf disposition contraire expresse, le paiement est dû dans les 30 jours de la date de chaque facture, sans escompte. Tout escompte, qui peut être expressément prévu, s'applique seulement au prix de vente des marchandises au point d'expédition, et ne s'applique pas aux frais pour les taxes, l'entreposage, le chargement et le transport.

Taxes – Toutes les taxes que, en vertu de toute loi existante ou future, nous pourrions être tenus de payer ou de recouvrer en ce concerne la vente, l'achat, la livraison, l'entreposage, l'utilisation, la consommation ou le transport de toutes les marchandises et services couverts devront, s'ils ne sont pas indiqués séparément, être ajoutées comme une donnée séparée du prix indiqué, et devront nous être payées sur demande. L'énoncé précédent ne s'applique pas au paiement de la perception, sur présentation de certificats valides d'exemption de taxes.

Titre – Le titre de propriété n'est pas passé à l'acheteur jusqu'à ce que les marchandises soient payées au complet.

Compensation – Vous nous autorisez à appliquer au paiement toute somme qui nous est due en vertu des présentes, et toute somme qui peut vous être due maintenant ou à l'avenir par nous, ou par toute filiale ou société affiliée.

Annulation — un contrat peut être annulé ou modifié seulement par une entente écrite entre nous. Votre insistance à annuler ou suspendre la fabrication ou l'expédition, ou votre défaut de fournir les spécifications lorsque requis, peuvent être traités par nous comme une rupture de contrat par vous, et nous pouvons annuler tout solde non expédié sans préjudice à tout autre recours que nous pourrions avoir.

Réclamations – Si des marchandises reçues par vous sont endommagées, ou si les quantités que vous avez reçues ne correspondent pas aux quantités indiquées sur les documents d'expédition, et si vous avez l'intention de faire valoir toute réclamation contre nous sur ce compte, vous devrez marquer une exception sur votre reçu pour le transporteur et, dans les 15 jours après la réception de telles marchandises, nous fournir des informations écrites détaillées des dommages ou des pénuries. Vous devrez nous aviser par écrit dans les 30 jours de la réception des marchandises, de toute autre réclamation contre nous concernant ces marchandises. Si vous avez des réclamations contre nous concernant des marchandises, vous devrez nous laisser un temps raisonnable pour inspecter ces marchandises. Toute action pour notre violation de ce contrat doit être commencée dans un délai d'un an après que la cause de l'action soit fondée, et aucune action de ce type ne peut être maintenue par vous qui n'est pas commencée dans cette période.

Quantités — S'il est indiqué que tout article doit être expédié d'une aciérie productrice, cette dernière peut, pour certains produits se réserver le privilège d'expédier plus ou moins que la quantité commandée en accord avec des pourcentages établis qui constitueront une cargaison pleine et complète des matériaux spécifiés.

Livraisons — Tout calendrier de livraison indiqué est basé sur notre estimation actuelle du temps requis pour expédier après la réception de votre commande et, dans le cas d'un article à expédier d'une aciérie productrice, selon les calendriers de production de l'aciérie productrice. Dans le cas d'un délai de notre performance dû en totalité ou en partie à toute cause au-delà de notre contrôle raisonnable, nous devons avoir assez de temps supplémentaire pour notre performance selon ce qui peut être raisonnablement nécessaire dans les circonstances. Votre acceptation des marchandises constituera une dispense de votre part de toute réclamation pour des dommages en raison de tout retard dans la livraison de ces marchandises.

Conformité avec les lois — Toute clause devant être incluse dans un contrat par toute loi applicable ou par tout règlement administratif ayant force de loi, est incorporée aux présentes.

Contrefaçon de brevet – Si une marchandise doit être fournie selon vos spécifications, vous acceptez de nous indemniser ainsi que nos successeurs et ayants droit, contre tous les passifs et charges résultant de toute réclamation de contrefaçon de brevet en lien avec la production de ces marchandises.

Outils, matrices et accessoires — Sauf si disposition contraire expresse, tous les outils, matrices et accessoires développés pour utilisation dans la production des marchandises couvertes sont notre propriété ou celle d'une aciérie productrice, comme nous en déciderons, même si vous payez en totalité ou en partie pour le coût de tels outils, matrices et accessoires.

Expédition — Sauf indication contraire expresse, l'expédition peut se faire par transporteur ou d'autres moyens que nous choisirons.

Marchandises retournées – Une permission écrite et un numéro d'autorisation de retour de marchandises doivent être obtenus avant de retourner tout matériel. CFF se réserve le droit de refuser l'émission d'une autorisation de retour de marchandises après 60 jours de la facturation du produit. Tout le matériel retourné est sujet à une inspection à son arrivée chez CFF. Si le matériel n'est pas en condition de vente suite à l'inspection, il sera retourné au client à ses frais. Tout le matériel en condition de vente sera retourné dans le stock et un crédit sera émis. Le matériel retourné en condition de vente sera sujet à des frais de restockage de vingt-cinq pour cent (25 %) minimum. Les articles spéciaux et les articles non en stock ne sont pas sujets aux retours.

Tolérances et variations — Toutes les marchandises seront sujettes aux tolérances et variations cohérentes avec les dimensions, la rectitude, la section, la composition, les propriétés mécaniques, les variations normales de surface, les conditions internes et la qualité, et seront aussi sujettes aux déviations suite aux tolérances et variations cohérentes avec les tests pratiques et les méthodes d'inspection.

Garantie limitée – Nous garantissons seulement que les marchandises seront conformes à leur description comme indiqué dans le présent document, et sujettes aux tolérances et variations décrites dans le paragraphe précédent. **NOUS NE DONNONS PAS D'AUTRES GARANTIES EXPRESSES NI IMPLICITES. NOUS DÉCLINONS ET EXCLUONS SPÉCIFIQUEMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ DANS UN BUT PARTICULIER.**

Limitation de responsabilité – Votre recours exclusif en cas de rupture de contrat en ce qui concerne l'une de ces conditions, et notre seule responsabilité pour une telle rupture, sera le remplacement ou la réparation des marchandises, ou le remboursement

du prix d'achat que vous avez payé pour ces marchandises, lequel recours nous choisirons. Si nous choisissons de vous rembourser, vous serez avisé et devrez nous retourner les marchandises immédiatement. En aucun cas nous serons responsables pour des dommages accessoires ou consécutifs, y compris mais non limités à la perte de revenus ou de profits ou tout autres dommages spéciaux.

Contrat complet – Les conditions énoncées dans les présentes constituent les seules conditions générales selon lesquelles nous offrons des marchandises à vendre. Aucun autre terme, condition ou accord, oral ou écrit, nous liera, à moins qu'il ne soit établi par écrit et signé par notre représentant autorisé. Tout bon de commande que vous nous émettez constituera votre accord inconditionnel à lier exclusivement aux conditions générales de vente précédentes. Nous nous opposons expressément par la présente à toute condition différente ou supplémentaire qui pourrait être incluse dans votre bon de commande.